Zeitschrift: Défis / proJURA

Herausgeber: proJURA **Band:** 6 (2008)

Heft: 19: La formation

Artikel: Validation des acquis de l'expérience

Autor: Comment, Christelle / Cosandey, Florent / Miche, Charles

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824067

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Validation des acquis de l'expérience

Par:

Christelle Comment

Responsable du CIP-CBC (Centre de bilan de compétences)

Florent Cosandey

Collaborateur scientifique auprès de la DIP du canton de Berne, Office de l'enseignement secondaire du 2º degré et de la formation professionnelle, section francophone

Charles Miche

Responsable de formation du CIP

Contexte

Aujourd'hui, les connaissances et les compétences forment le bagage indispensable à une bonne intégration dans le monde du travail. Il est toutefois plus important de reconnaître les compétences existantes que de savoir où et comment ce bagage a été acquis.

Les changements qui s'opèrent de nos jours, tant au niveau socio-économique que dans le monde du travail (marché global, concurrence accrue, évolution technologique, volonté de gains de productivité, etc.) sont extrêmement rapides. Il est donc devenu essentiel pour tout un chacun de développer continuellement de nouvelles compétences ou de faire évoluer celles déjà acquises pour s'adapter, voire même pour anticiper les nouvelles exigences.

Le monde de la formation professionnelle se doit d'évoluer pour répondre à ces nouveaux besoins socio-économiques. Il apparaît alors nécessaire de développer des stratégies en faveur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, ainsi que de soutenir la mobilité afin de favoriser l'employabilité et l'insertion sociale.

Reconnaissant que l'expérience produit des compétences, la validation

des acquis se situe au croisement de la formation tout au long de la vie et de l'emploi. La validation est donc étroitement imbriquée dans le rapprochement du système éducatif et du système productif. Dans le cadre de la Déclaration de Copenhague, ratifiée par 31 pays en 2002, la reconnaissance et validation des acquis a été placée au cœur des préoccupations. Ce point doit en effet permettre une reconnaissance des compétences sur une échelle internationale et ainsi faciliter la libre circulation des personnes.

Etat des lieux en Suisse

Genève, un canton pionnier

En Suisse, les premières expériences concrètes en matière de validation des acquis ont été menées à la fin des années nonante. En l'occurrence, c'est le canton de Genève qui a joué les pionniers en permettant à des maçons de décrocher un CFC ayant la même valeur que s'il avait été obtenu par la voie de l'apprentissage «traditionnel». L'essor de la validation des acquis a été rendu possible grâce à une forte volonté politique d'améliorer l'accès à la formation et à la qualification des adultes non qualifiés au bénéfice d'une expérience professionnelle. Le canton de Genève s'est doté d'un appareil législatif volontariste, lequel garantit notamment l'accès gratuit au dispositif. A ce jour, quelque mille deux cents CFC ont été délivrés par le biais de la validation des acquis, et ce, dans une trentaine de professions.

Démarche au niveau fédéral

Au niveau national, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), depuis 2004, conduit un projet intitulé « Validation des acquis » afin d'élaborer les conditions cadre qui permettront d'asseoir un système de reconnaissance et validation des acquis.

Le travail préliminaire de type conceptuel est aujourd'hui terminé et les protagonistes de la formation professionnelle doivent mettre en place les conditions qui permettront à toute personne qui le souhaite de faire valoir, de manière officielle, les apprentissages acquis de manière non formelle.

La Confédération a défini un cadre dans le Guide national et ses annexes. Ces prochains mois, la validation des acquis devrait connaître un véritable développement. En effet, dans une volonté de promouvoir ce système de



qualification professionnelle novateur sur l'ensemble du territoire suisse, l'OFFT a pris différentes mesures visant à permettre aux cantons dénués d'expérience de franchir le pas. Jusqu'à fin 2009, les cantons auront ainsi la possibilité de lancer des projets pilotes, lesquels pourront bénéficier d'un subventionnement fédéral. Ces projets pilotes seront menés sur la base d'une collaboration étroite entre trois partenaires: les cantons, la Confédération et les organisations du monde du travail (Ortras).

Tableau contrasté en Suisse romande

Actuellement, la Suisse romande présente un tableau contrasté en matière de validation des acquis. Deux cantons se sont montrés particulièrement actifs ces dernières années: Genève, le canton de référence, et le Valais, qui a déjà délivré une trentaine de CFC (dans les professions de vendeureuse, aide familiale, assistant-e en soins et santé communautaire, informaticien-ne, employé-e de commerce, constructeur métallique). De leur côté, les autres cantons, romands ou suisses alémaniques, n'en sont encore pour la plupart qu'aux prémices.

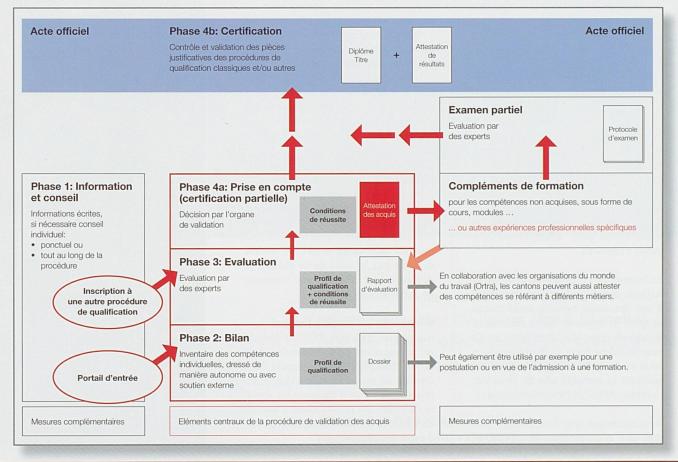
Actions concrètes dans la région

Les cantons de l'espace BEJUNE (Berne, Jura, Neuchâtel) lancent ou vont lancer leurs premiers projets pilotes

Dans son programme de législature, le Gouvernement bernois s'est fixé comme objectif d'offrir à tous les jeunes et à tous les adultes la possibilité d'obtenir un titre du secondaire II. Dans cette optique, la validation des acquis constitue, pour des adultes, une nouvelle possibilité d'accéder aux certifications fédérales sans avoir à suivre la totalité d'une formation formelle. Le canton de Berne compte

par conséquent profiter de l'assouplissement des conditions fixées par l'OFFT pour lancer des projets pilotes. Actuellement, trois projets sont prévus dans la partie alémanique du canton, dans les professions suivantes: opérateur-trice en médias imprimés (option façonnage de médias imprimés), employé-e de commerce et gestionnaire du commerce de détail.

La partie francophone du canton de Berne n'est pas en reste puisqu'un projet dans le domaine de la mécanique/décolletage (mécapraticien-ne/mécanicien-ne de production) sera déposé à l'OFFT dans le courant de l'automne. Ce projet se fera en collaboration étroite avec SWISSME-CHANIC (Ortras nationale et régionale) et les autres cantons de l'espace BEJUNE, qui envisagent, de leur côté, de se lancer dans des domaines différents (ex: social).



Fort de l'expérience acquise dans le cadre de ses projets pilotes, le canton de Berne compte faire reconnaître son système de validation des acquis par l'OFFT d'ici fin 2009. Une telle reconnaissance lui permettra à l'avenir de proposer la validation des acquis dans une large palette de professions.

Dispositif (voir tableau illustratif)

Le système suisse de validation des acquis repose sur quatre piliers bien distincts.

Phase 1 Information, conseil

Toute personne intéressée peut obtenir des informations sur la marche à suivre et sur les chances d'obtenir un titre ou l'admission à une formation moyennant une autre procédure de qualification. Le conseil peut être sollicité pendant toute la procédure selon les besoins.

Phase 2 Bilan

Au cours de cette phase, la personne identifie et analyse ses compétences personnelles et professionnelles. Elle constitue un dossier dans lequel elle prouve qu'elle justifie de tout ou partie des compétences du profil de la profession visée. Le candidat peut établir son dossier de manière autonome ou avec accompagnement.

Phase 3 Evaluation

L'ensemble des compétences est évalué par des experts en vue de l'obtention d'un titre reconnu. La mise en rapport des compétences et des exigences peut faire apparaître d'éventuels besoins en formation complémentaire.

Phase 4a Prise en compte

La décision de l'organe de validation concernant les domaines de qualification acquis par le candidat se fonde sur l'évaluation des experts.

La prise en compte des acquis signifie que le candidat a le niveau requis pour un domaine de qualification donné et qu'il ne doit plus apporter de preuves ni passer d'examens dans ce domaine. Les domaines de qualification pour



lesquels le candidat doit encore apporter des preuves font l'objet de recommandations de compléments de formation.

Phase 4b Certification

L'acte officiel de la certification d'une procédure de validation des acquis se fait dans le cadre des structures et responsabilités des voies classiques de la formation professionnelle, dès que les domaines de qualification sont tous acquis.

La grande interrogation: comment et où compléter sa formation en vue de l'obtention d'une certification officielle?

Note: les différentes références numérotées se rapportent aux phases du dispositif figurant sur le tableau illustratif

La phase 2 «Bilan» du processus de validation des acquis établit une «photographie» de l'état des compétences déjà acquises. Très rapidement se pose la question de comment compléter ses connaissances et compétences en vue de l'objectif final, à savoir l'obtention d'un titre officiel. Il s'agit là de répondre aux objectifs partiels des phases 3 «Evaluation» et 4a «Prise en compte», autrement dit de déterminer et de recommander les compléments de formation à acquérir et à certifier par la voie de «l'apprentissage». Cette étape est nécessaire en vue de la concrétisation de la phase 4b «Certification». Il est clair que de multiples variantes peuvent mener au franchissement de cette étape. Nous allons toutefois nous concentrer sur une opportunité présente dans notre région.

Dans les professions techniques, la validation d'acquis de l'expérience se fera principalement dans les domaines pratiques correspondant à des compétences souvent acquises sur le lieu de travail. L'obtention des connaissances théoriques du métier se réalisera essentiellement en institution de formation. On peut penser que pour certaines compétences pratiques encore à accroître se sera aussi le cas.

Depuis 1995, des institutions de l'arc jurassien (le CIP pour le canton de Berne et le CIFOM pour le canton de Neuchâtel) ont développé une forme de formation originale pour adultes, sous l'égide de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse, pour le domaine de l'horlogerie, et







Société des Forces Electriques de La Goule

Route de Tramelan 16 2610 St-Imier Tél. 032 942 41 11 Fax. 032 942 41 77 E-mail :info@lagoule.ch

votre partenaire

ltol energy



éric et chantal bægli 2762 roches tél. 032 493 11 80 fax 032 493 62 27

Le prochain numéro de Défis sera consacré au

tourisme

Parution: printemps 2009



des cantons de l'espace BEJUNE pour le domaine mécanique/décolletage. Il s'agit d'obtenir des certifications officielles par unités capitalisables. L'originalité du concept consiste dans le fait que les modules de formation, principalement au niveau pratique, correspondent à des activités réelles (postes de travail) en entreprise. Dès la création de ce type de cursus dit «Formation modulaire» et de la détermination du contenu de formation des modules, la validation des acquis avait été prise en compte. En effet, la description des modules a été formulée en termes de compétences et non pas de contenus. Elle s'écarte ainsi de la logique des règlements d'apprentissage.

Pour illustrer d'une façon concrète ce qui précède, imaginons le cas suivant:

Etienne a fait, il y a 15 ans, un apprentissage de menuisier avec CFC et a exercé son métier durant 5 ans. Pour des raisons personnelles, il a souhaité orienter son activité vers le monde de la mécanique. Depuis 7 ans, il occupe, dans une petite entreprise polyvalente, un poste «d'opérateur en fraisage» sur une machine à commande numérique et exécute également d'autres petits travaux de mécanique. Désireux d'obtenir une certification dans le domaine mécanique (CFC de mécapraticien), il entreprend la démarche de validation des acquis. Après avoir franchi les étapes le conduisant jusqu'à la phase 4a, il en résulte que ses compétences en pratique de base en mécanique et en fraisage (niveau «opérateur») pourront lui être validées. D'autre part, étant au bénéfice d'un CFC, les connaissances en «culture générale» lui sont reconnues en termes de reconnaissances d'équivalences.

CFC de mécapraticien (mécanicien de production)					
Module Fraisage CNC	Module Tournage CNC	Connaissances professionnelles Niveau 2	Module Culture générale 2		

Niveau Opérateur					
Module Fraisage	Module Rectification	Module Tournage	Connaissances professionnelles Niveau 1	Module Culture générale 1	

Niveau Base				
Module de Base	en mécanique			
partie pratique	partie connaissances professionnelles			

Pour obtenir le CFC de mécapraticien (dont l'appellation s'intitulera «mécanicien de production» dès 2009), Etienne devra acquérir, par formation en institution et expériences professionnelles pratiques en entreprises, les compétences non acquises jusqu'à présent.

Le schéma ci-dessus montre ce qu'Etienne a déjà acquis en termes de connaissances et compétences validées (modules avec fond tramé). Pour obtenir son CFC de mécapraticien, il lui faudra donc s'approprier les compétences des modules manquants et les reconnaissances liées à l'acquisition de ces compétences.

En présentant l'ensemble des documents validant l'acquisition de la totalité des compétences du cursus de formation, le CFC lui sera délivré.

Remarque importante: il ne passera pas d'examens finaux comme lors d'un apprentissage classique du secondaire II.

Conclusion

On peut dire que la formation modulaire n'est peut-être pas la solution mais elle représente toutefois une alternative très intéressante pour l'acquisition des connaissances et compétences manquantes identifiées au cours de la démarche de validation des acquis de l'expérience.

Adresses utiles

www.valida.ch www.validacquis.ch www.ec.europa.eu